



28/11/2021 / Clôturé depuis 1124 jours

## Informations générales

<b>Date de parution</b> 09/10/2018	<b>Date de clôture</b> 31/10/2018
<b>Localisation</b> Avenue Jules Ferry, 13260 Cassis   Département : <a href="#">Bouches-du-Rhône (13)</a>	<b>Secteur d'activité</b> Etude

## Acheteur public

COMMISSION SYNDICALE DES LUNARIE

Adresse : *BUSTANINCO*

## Description du marché

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la requalification de l'avenue Jules Ferry à Cassis

## Critère

Prix

## Situation Juridique

Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles 44, 48 et 50 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et 51 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Article 6.1 du Règlement de la consultation.

## Caractéristiques

Les missions portent sur la conception (en tranche ferme) et le suivi de la réalisation des travaux (en tranche optionnelle) de requalification de l'avenue Jules Ferry à Cassis entre les avenues Joseph Liautaud et de la Viguerie. Une seconde tranche optionnelle porte sur une mission complémentaire relative à la préparation et la présence à des réunions publiques. Le coût prévisionnel global des travaux est de 1 500 000 euro(s) HT. La description précise du besoin figure au Programme.

## Conditions économiques et financières

Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 29 mars 2016, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessous, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre ou DC2).

## Conditions techniques

Conformément aux dispositions de l'article 3.I de l'arrêté du 29 mars 2016, le candidat ne peut apporter d'autres moyens de preuve que les renseignements ou documents suivants : - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Source : **BOAMP**

<b>Marchés ouverts pour COMMISSION SYNDICALE DES LUNARIE</b>	<b>Marchés ouverts dans l'activité Etude</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• prestation de fourniture et livraison de...</li><li>• Réhabilitation du séparateur hydrocarb...</li><li>• référencement des organismes de format...</li><li>• Travaux concernant la rénovation des sy...</li><li>• Construction de la station de traitement...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•</li><li>•</li></ul>